

LA FONDATION ÉCOLE L'ASTRALE

La fondation École L'Astrale est une corporation à but non-lucrative ayant une charte provinciale. Elle a son siège social à l'école primaire L'Astrale et elle exerce ses activités sur le territoire de la municipalité. Elle existe officiellement depuis le 27 avril 1998.

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

À des fins purement sociales, notamment éducatives et scolaires et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres :

- Promouvoir et assurer la survie de l'école primaire de la municipalité.
- Dans la mesure du possible, aider à la vocation actuelle de ladite école conformément à la Loi sur l'instruction publique et ses règlements.
- Dans l'éventualité où la situation le requerrait, offrir un enseignement de qualité aux niveaux pré-scolaire et primaire pour tous les élèves résidants dans ladite municipalité, sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q.,c.E-9) et ses règlements.
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières et administrer de tels dons, legs et contributions.
- Organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour les fins de la corporation.

Nous croyons fermement que l'instruction et l'éducation de nos enfants sont des priorités importantes pour notre communauté.